



**Direction Europe,
Attractivité et Aménagement**
Service Aménagement des Territoires

ALSACE



Monsieur Marcello ROTOLO
Président de la Communauté de Communes
Région de Guebwiller
Maire
1 rue des Malgré-nous
68502 GUEBWILLER

Dossier n° 20-2154
Suivi par Mathias MEONI
Tél. : 03 89 30 61 28

Colmar, le **17 AOUT 2020**

Monsieur le Président,

Votre prédécesseur m'a notifié, par courrier en date du 16 juillet 2020, votre projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LAUTENBACH-ZELL, en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Ce document a pour objet de modifier :

- Les règles de distance des constructions par rapport à la voie publique et aux limites séparatives,
- L'aspect extérieur des constructions.

Ce dossier n'appelle pas d'observation.

Aussi, j'ai le plaisir de vous faire savoir qu'il recueille donc l'avis favorable du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

